



Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Fiche de données de sécurité

Préparé: 23-06-2020

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Art Aqua aquarelle couleurs, de base, métallique

Numéro d'Enregistrement REACH: -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: l'utilisation de passe-temps.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité société:

Société:

Creotime.com

Rasmus Færchs Vej 23

7500 Holstebro

Denmark

Tlf.: +45 96 13 30 10

Contact et mail:

info@creotime.com

Service responsable:

mediator.as, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: KN

1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Pour les nuances blanc, Pêche, chair clair, violet, gris, cerise, violet foncé, vert clair, bleu gris, orange, rose rouge, jaune neon, rose neon, vert neon, bleu neon:

CLP (1272/2008): EUH210, EUH212.



Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pour les nuances blanc, Pêche, chair clair, violet, gris, cerise, violet foncé, vert clair, bleu gris, orange, rose rouge, jaune neon, rose neon, vert neon, bleu neon:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande. (EUH210)

Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière. (EUH212)

Mention d'avertissement:

-

2.3. Autres dangers

Pour les nuances blanc, Pêche, chair clair, violet, gris, cerise, violet foncé, vert clair, bleu gris, orange, rose rouge, jaune neon, rose neon, vert neon, bleu neon:

Le produit contient du Titane (dioxyde de), qui est uniquement considéré comme cancérigène dans les produits en poudre.

Autre:

Le produit satisfait à la 11^e édition des normes danoises relatives aux fournitures de loisirs et d'art créatif établies par le Comité commun pour les fournitures de loisirs et d'art créatif (Fællesrådet for formnings- og hobbyaterialer) et en date du 1/11-2018.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1/3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index / REACH no.	No.-CAS/CE	CLP-klassificering	w/w %	Note
Pour les nuances blanc, Pêche, chair clair, violet, gris, cerise, violet foncé, vert clair, bleu gris, orange, rose rouge, jaune neon, rose neon, vert neon, bleu neon:					
Titane (dioxyde de)	- / -	13463-67-7/ 236-675-5	Carc. 2;H351(i)	1-15	1
Pour les nuances ambre, vert foncé, noir profond, bleu de Prusse, sienne, vermillon, ocre rouge, vert gazon, bleu foncé noir, vert, vert olive, rouge brun, marron, bleu, gris, marron foncé, ambre clair, bleu gris, bleu gris, Paynes gris:					
Carbon Black	-	1333-86-4/ 215-609-9	-	1-15	1
Pour les nuances ambre, sienne, brun foncé:					
Fer (trioxyde de di-,fumées)	- / -	1309-37-1 / 215- 168-2	-	1-15	1

1 = La substance a une limite d'exposition nationale.

Ordlyd af H-sætninger – se nedenfor i punkt 16.

Les nuances restantes:

Ne contient aucune substance soumise aux normes de déclaration.



Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SECTION 4: Premiers secours-

4.1. Description des premiers secours

- En cas d'inhalation: Non applicable pour une utilisation normale. Rechercher de l'air frais, se rincer la bouche avec de l'eau et se rincer soigneusement le nez.
- En cas d'ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise.
- En cas de contact avec la peau: Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
- En cas de contact avec les yeux: Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- Conseils généraux: En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Incendie environnant: Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune exigence particulière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informez les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.



Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon. Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

-

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

-

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir utilisation section 1.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE (INRS ED 984):

Noms des agents	Valeur limite en mg/m ³	Classification additionnelle
Titane (dioxide de)	10 mg/m ³	-
Carbon Black - Carbone (noir de)	3,5 mg/m ³	-
Fer (trioxyde de di-,fumées)	5 mg/m ³	-

DNEL/PNEC-valeur:

DNEL – Carbon Black:

Travailleurs

Inhalation - Chroniques Systémiques 2 mg/m³

Inhalation - Chroniques Locaux 2 mg/m³

DNEL - Fer (trioxyde de di-,fumées):

Travailleurs

Inhalation - Chroniques Locaux 10 mg/m³

PNEC - Carbon Black:

Eau douce 5 mg/L

Eau de mer 5 mg/L

8.2. Contrôles de l'exposition

Donnée non disponible.

Contrôles techniques appropriés

Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:	Non exigé.
Protection des mains	Non exigé.
Protection des yeux/du visage:	Non exigé.
Protection de la peau	Non exigé.



Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

10.5. Matières incompatibles

Aucun effet connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Titane (dioxyde de	Inhalation	Rat	LC50 / 4 Hours	> 6.82 mg/L
Carbon black	Oral	Rat	LD50	> 8000 mg/kg bw
Carbon black	Inhalation	Rat	LC50 / 4 Hours	> 4.6 mg/m ³ air
Fer (trioxyde de di-, fumées)	Oral	Rat	LD50	> 5000 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut être légèrement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Peut provoquer une irritation de l'oeil.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Mutagenicité sur les cellules germinales: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité:

Pour les nuances blanc, Pêche, chair clair, violet, gris, cerise, violet foncé, vert clair, bleu gris, orange, rose rouge, jaune neon, rose neon, vert neon, bleu neon:

Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

Toxicité pour la reproduction: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: L'inhalation des poussières peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Danger par aspiration: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.



Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR et à IMDG.

14.1 -14.4.

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Sans rapport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

-

Restrictions professionnelles:

-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire:

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H351(i) - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

EUH212 - Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008:	
EUH212	Jugement d'experts



Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Autre:

-

Changements ont été apportés dans les points suivants:

-

Cette fiche annule et remplace la version:

-
